



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1^{ère} ETAPE : L'ORIENTATION

Du mardi 9 mai au mardi 23 mai 2023

CHOISIR ET SAISIR SA VOIE D'ORIENTATION qui sera étudiée en Conseil de classe (vous pouvez émettre les trois choix dans l'ordre de vos préférences, il y aura une réponse par choix) :

- 2nd générale et technologique ;
 - 2nd professionnelle ;
 - 1^{ère} année de CAP.

DEMARCHES SUR LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Les étapes à suivre en ligne avant le Conseil de classe pour demander une voie d'orientation après la 3^e

1. Connexion au service en ligne *Orientation*

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique :

teleservices.education.gouv.fr

Le compte d'un Représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du Conseil de classe.

Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève



Connexion au service en ligne Orientation

- Connexion au portail *Scolarité services* avec mon compte *EduConnect*.
- Accès avec votre identifiant et votre mot de passe (celui que vous avez choisi pour votre première connexion au deuxième trimestre).

The screenshot shows the EduConnect login interface for a 'Représentant légal' (legal representative). At the top left is the EduConnect logo, and at the top right is a link to 'Changer de profil'. A 'Capture rectangulaire' (rectangular capture) tool is visible in the top right corner. On the left, a white box explains that the EduConnect account provides access to online procedures, the ENT workspace, and the school book. The main login area is titled 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect' and contains fields for 'Identifiant' (with a 'Identifiant oublié?' link) and 'Mot de passe' (with a 'Mot de passe oublié?' link and a visibility toggle). A 'Se connecter' button and a 'Je n'ai pas de compte' link are below. An 'ou' separator leads to the 'Je me connecte avec FranceConnect' section, which features the FranceConnect logo, a 'Qu'est-ce que FranceConnect?' link, and a brief description of the service.

Accès aux services en ligne dans le menu [Mes services.](#)

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services.](#)

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

A partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services.](#)

Connexion au service en ligne *Orientation*

Sur la page d'accueil de *Scolarité services*, cliquez sur *Orientation* à partir de la date indiquée par le chef d'établissement (du mardi 9 mai au mardi 23 mai).

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Message de l'établissement
Bienvenue sur Scolarité services.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés, merci de vérifier que vous êtes bien sur le bon profil.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

2. Saisie des choix définitifs

Du mardi 9 mai au mardi 23 mai 2023

Présentation de chaque phase pour repérer les différentes étapes.

The screenshot displays the 'Mes services' interface. On the left is a navigation menu with 'Orientation' selected. The main content area is divided into four columns representing different stages of the process:

- Phase provisoire**: Intentions, Courant 2^e trimestre
- Phase provisoire**: Avis provisoires, Après le conseil de classe du 2^e trimestre
- Phase définitive**: Choix définitifs, Courant 3^e trimestre (highlighted with a red box and a red arrow pointing to it from the 'Je formule les choix définitifs d'orientation' button)
- Phase définitive**: Propositions, Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Below the columns, there is explanatory text:

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

At the bottom of the page, there is a blue bar with the text 'Une question, besoin d'aide ?' and a button labeled 'Assistance' with a speech bubble icon and an external link icon.

Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les choix doivent être validés pour être enregistrés.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

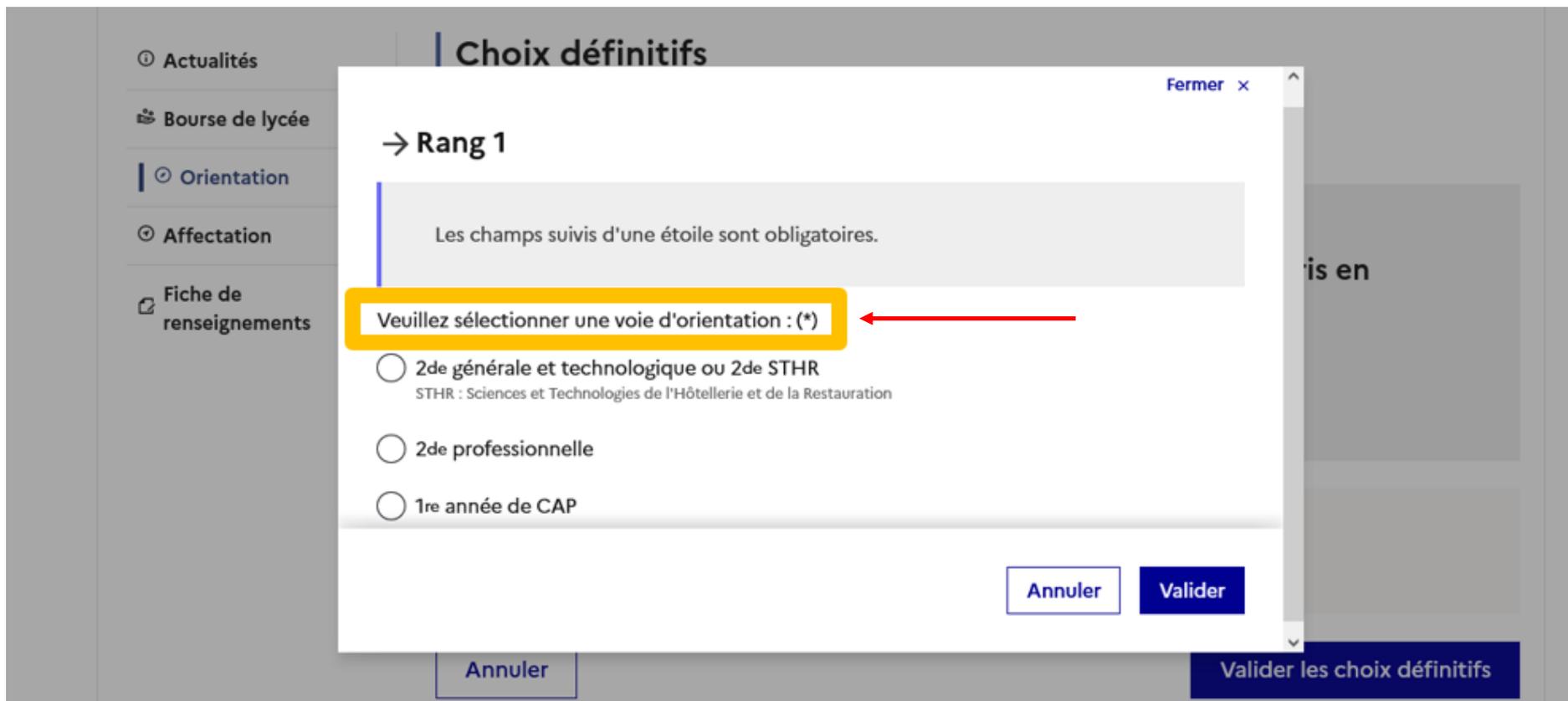
+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Saisie des choix définitifs

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne *Orientation* à la date indiquée par le chef d'établissement (mardi 23 mai).



Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

3. Validation des choix définitifs

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

OU

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré.

🕒 Actualités

🎓 Bourse de lycée

| 🕒 Orientation

📍 Affectation

📄 Fiche de
renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

💬 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

[Modifier les choix définitifs](#)

Un courriel avec le récapitulatif des choix est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service en ligne (mardi 23 mai).

VOUS DEVEZ ENSUITE PROCEDER AUX DEMARCHES POUR **SAISIR**
VOS DEMANDES D'AFFECTION AU SEIN D'ETABLISSEMENTS PRECIS
(toujours du mardi 9 mai au mardi 23 mai 2023).

**VOIR DIAPORAMA « 2. DEMARCHES AFFECTATION EN LIGNE – PHASE
DEFINITIVE ».**

4. Réponse(s) aux propositions du Conseil de classe sur les voies d'orientation demandées (le lendemain du Conseil de classe)

Réponse aux propositions du Conseil de classe

- L'un ou l'autre des Représentants légaux peut répondre aux propositions du Conseil de classe.
- En cas de désaccord entre Responsables légaux, ces derniers sont tous informés qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux

Rang 1 : 2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut scolaire.
Sous statut d'apprenti.

Spécialité ou famille de métiers conseillés :
Hôtellerie restauration

Rang 2 : 1^{re} année de CAP

OUI

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulangerie
Sous statut scolaire.
Sous statut d'apprenti.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

Élève impliqué dans de nombreux projets au collège pour réussir son parcours

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non demandée

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

REPONSE AUX PROPOSITIONS : **ACCORD** sur une des propositions

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut scolaire.
Sous statut d'apprenti.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
Hôtellerie restauration

Rang 2 : 1^{re} année de CAP

OUI

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulanger
Sous statut scolaire.
Sous statut d'apprenti.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

Élève impliqué dans de nombreux projets au collège pour réussir son parcours

Retour des représentants légaux sur l'orientation

①

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

_____ a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 28/11/22 à 17:22 :

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement.
Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Une fois la réponse saisie et validée, elle n'est plus modifiable.

Tous les Représentants légaux et l'élève peuvent la consulter.

Les Représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation.

REPONSE AUX PROPOSITIONS : **DESACCORD** sur toutes les propositions

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond à la demande des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

NON

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} professionnelle

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Si le Conseil de classe refuse le choix effectué par l'élève et sa famille, ce dernier fait une autre proposition.

L'élève et sa famille peuvent :

- soit accepter la proposition du Conseil de classe ;
- soit refuser toutes les propositions du Conseil de classe ; **la famille doit contacter immédiatement le chef d'établissement.**

Après avoir fait votre choix, vous devez **VALIDER**. Cela n'est plus modifiable ensuite.